



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 05 décembre 2025

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ELIOT PREVE – SPORTIF DE HAUT NIVEAU

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 28 novembre 2025

PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Sylvaine FOURNIER, Annie FRAGOLA, Françoise LEJEUNE, Barbara LUCATELLI, Marine MONDET, Claire QUINETTE-MOURAT Doris RITZENTHALER, Annie TANI.

MM. Pierre BONAZZI, Pierre-Jean CRESPEAU, Gilbert CROZES, Stéphane GIRET, Philippe LENAIN, Marc LIZERE, Philippe LORIMIER, Patrick PEYRONNARD, Serge POMMELET, Eric ROETS.

Présents : 19

Représentés : 7

Absents : 3

Votants : 26

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Sophie GRANGEAT (pouvoir à Marc LIZERE), Françoise LANNOY (pouvoir à Eric ROETS), Djamil NDAGIJE (pouvoir à Isabelle DUMAS),

MM Patrick AYACHE (pouvoir à Doris RITZENTHALER), Didier GERARDO (pouvoir à Gilbert CROZES), Adelin JAVET, (pouvoir à Françoise LEJEUNE), David RESVE (pouvoir à Pierre-Jean CRESPEAU).

ABSENTS :

Mme. Caroline RENOUF

MM. Bernard FORT, Patrice KAUFFMANN.

Sylvaine FOURNIER a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L1611 et L2311-7 ;

Vu l'article 9-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'avis favorable donnée par la Commission SPORTS en date du 15 octobre 2025,

Le rapporteur indique qu'Eliot Prévé, jeune Crollois de 21 ans inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau catégorie « Relève », a sollicité une aide de la collectivité pour financer la poursuite de son projet sportif de judoka de haut niveau : continuer sa formation à l'INSEP (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance) à Paris, et participer régulièrement à des compétitions internationales.

Il répond aux critères d'attribution des subventions de sportif de haut niveau : il est inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau et habite Crolles.

La commission SPORTS a donc donné, lors de sa séance du 15 octobre 2025, un avis favorable à l'attribution d'une subvention pour aider ce jeune sportif à hauteur de **3 000 euros**.

Extrait de délibération n°123-2025 du 05 décembre 2025, Page 2 sur 2

Lorsque ce sera pertinent, Eliot Prévé sera invité à participer à la promotion de son sport lors de manifestations communales. La convention qu'il signera avec la commune, précisera ces engagements pour la saison sportive 2025-2026.

Dans le cadre de la politique sportive de la ville et de son soutien aux sportifs de haut niveau, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'attribuer à Eliot Prévé une subvention de 3 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'attribuer à Eliot Prévé une subvention de 3 000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le 09 DEC. 2025
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

La secrétaire de séance
Sylvaine FOURNIER

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.



Convention

Entre la Mairie de Crolles
et Monsieur Eliot Prévé

Préambule

La ville de Crolles soutient les sportifs de haut niveau crollois afin de favoriser leur réussite sportive et leur insertion professionnelle.

Les sportifs de haut niveau servent d'exemple et participent à la transmission de certaines valeurs auprès des jeunes.

Article 1 : Engagement de la ville de Crolles

La ville de Crolles consent à verser une aide financière de 3 000 € à Monsieur Eliot Prévé destinée :

- à favoriser sa réussite sportive ;
- à compenser des dépenses que lui occasionne son activité sportive de haut niveau.

Article 2 : Engagement de Monsieur Eliot Prévé

Monsieur Eliot Prévé participera à des animations ou des actions organisées et / ou soutenues par la ville de Crolles.

Article 3 : Durée de l'engagement

La présente convention est valable pour la saison sportive 2025-2025.

Fait à Crolles en 2 exemplaires le XX décembre 2025,

Monsieur Eliot Prévé

Pour la commune de Crolles,
Le Maire,
Philippe Lorimier.